

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 12 décembre 2016
Séance du 24 novembre 2016

26 PRU Rouher - Remembrement foncier - Déclassement d'une emprise publique sise rue John Kennedy

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE
M. ASSAMTI
M. ATAKAYA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
Mme MEHADJI
Mme LEHNER
Mme STAMMINGER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CAPON
Mme FOURRIER-CESBRON
M. CABARET
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE
Mme BARBETTE
Mme CARLIER
M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :
- Nombre de conseillers en exercice :
- Nombre de conseillers absents non représentés :
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39
39
0
39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Rouher a pour objectif :

- de diversifier l'offre en matière d'habitat avec la démolition de logements qui dans leur forme ne correspondent plus aux attentes des habitants et la reconstruction d'opérations plus adaptées à la demande actuelle ;
- d'améliorer la vie des habitants dans les logements maintenus avec un important programme de réhabilitation et de résidentialisation du bâti existant ;
- de désenclaver le secteur ;
- de mettre en place une trame viaire hiérarchisée pour améliorer la desserte du site ;
- de définir les limites urbaines et paysagères du quartier.

Dans ce cadre et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au plan guide du PRU Rouher. A cet effet, le tracé de la voie John Kennedy a été modifié et une portion de l'ancienne emprise de cette voie d'une superficie d'environ 200 m² doit être intégrée au futur lot à bâtir B.

Aussi, il vous est proposé de désaffecter et déclasser du domaine public l'emprise de terrain d'environ 200 m² identifiée au plan de principe ci-annexé correspondant à une ancienne portion de la voie John Kennedy en vue de son intégration au lot à bâtir B.

maintenant !

Ce projet de remembrement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurées par la voie John Kennedy, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,

Vu les plans ci-annexés,

Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 24 novembre 2016,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de désaffecter et de déclasser du domaine public communal l'emprise de terrain d'environ 200 m² sis rue John Kennedy identifiée au plan de principe annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser le document d'arpentage correspondant et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016 Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16/12/16

et publication ou notification le 16/12/16

affiché le 14/12/16

CREIL, le 16/12/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT